

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1394

7 juillet 2010

### SOMMAIRE

<b>ADK S.à r.l.</b> .....	<b>66866</b>	<b>Mattaris S.A.</b> .....	<b>66899</b>
<b>ARIA Structured Investments SICAV-SIF</b> .....	<b>66877</b>	<b>Multi-Strategy Portfolio</b> .....	<b>66877</b>
<b>AZ Euro Investments S.à r.l.</b> .....	<b>66912</b>	<b>Natixis International Funds (Lux) I</b> .....	<b>66912</b>
<b>Balham Holding S. à r.l.</b> .....	<b>66906</b>	<b>Netzaberg Luxembourg SPS 3 S.à r.l.</b> ....	<b>66897</b>
<b>Carcani</b> .....	<b>66899</b>	<b>Netzaberg Luxembourg SPS 4 S.à r.l.</b> ....	<b>66898</b>
<b>Centuria Holding Lux 1 S.à r.l.</b> .....	<b>66906</b>	<b>Netzaberg Luxembourg SPS 5 S.à r.l.</b> ....	<b>66885</b>
<b>Centuria Holding Lux 2 S.à r.l.</b> .....	<b>66906</b>	<b>Nuovo Pignone International Sàrl</b> .....	<b>66886</b>
<b>C.F.D.M - (Construction Façade Démolition Maçonnerie)</b> .....	<b>66907</b>	<b>Orolux</b> .....	<b>66886</b>
<b>Cidron Soleil S.à r.l.</b> .....	<b>66887</b>	<b>Pamplona PE Holdco 5 S.A.</b> .....	<b>66905</b>
<b>Citi Umbrella Sicav</b> .....	<b>66878</b>	<b>Pamplona PE Holdco 5 S.A.</b> .....	<b>66905</b>
<b>C.O.R.A. Soparfi S.A.</b> .....	<b>66907</b>	<b>Participations Forêts Sàrl</b> .....	<b>66886</b>
<b>Costeley Development S.A.</b> .....	<b>66912</b>	<b>PayPal 3 S.à r.l.</b> .....	<b>66866</b>
<b>ECM Czech Republic A.G.</b> .....	<b>66912</b>	<b>PayPal (Europe) S.à r.l.</b> .....	<b>66885</b>
<b>Europa Emerging Europe Investments S. à r.l.</b> .....	<b>66905</b>	<b>Pendragon Management Company S.A.</b> .....	<b>66878</b>
<b>Europa Topaz S.à r.l.</b> .....	<b>66905</b>	<b>PERMIRA Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>66886</b>
<b>European Financing Partners S.A.</b> .....	<b>66887</b>	<b>Premium Advisors (Luxembourg) S.A.</b> ...	<b>66887</b>
<b>Europort Investments S.à r.l.</b> .....	<b>66908</b>	<b>Promofi</b> .....	<b>66886</b>
<b>Gaia S.à r.l.</b> .....	<b>66905</b>	<b>Promotion Partners S.A.</b> .....	<b>66885</b>
<b>Happy Landings S.A.</b> .....	<b>66899</b>	<b>Reas S.A. Holding</b> .....	<b>66878</b>
<b>Kerstin S.à r.l.</b> .....	<b>66877</b>	<b>Red &amp; Black Lux S.à r.l.</b> .....	<b>66885</b>
<b>Kerstin S.à r.l.</b> .....	<b>66877</b>	<b>Ronda Silent Partner S.à r.l.</b> .....	<b>66912</b>
<b>Khamsa Lux S.A.</b> .....	<b>66899</b>	<b>SBM Construction</b> .....	<b>66906</b>
<b>Lafayette 23 S.à r.l.</b> .....	<b>66866</b>	<b>Sofimmo S.A.</b> .....	<b>66907</b>
<b>La Leopolda S.à r.l.</b> .....	<b>66899</b>	<b>Steffens S.à r.l.</b> .....	<b>66908</b>
<b>LuxCo 117 S.à r.l.</b> .....	<b>66866</b>	<b>St Marius S.à r.l.</b> .....	<b>66908</b>
<b>Lyon Business Park S. à r.l.</b> .....	<b>66911</b>	<b>Sun Microsystems Investments S.à r.l.</b> ...	<b>66898</b>
<b>Marques &amp; Silva S.à r.l.</b> .....	<b>66907</b>	<b>The Bank of New York Mellon (International) Limited, Luxembourg Branch</b> .....	<b>66876</b>
<b>Master Life Brokerage</b> .....	<b>66898</b>	<b>Tom Simon Architectes, S.à r.l.</b> .....	<b>66907</b>
		<b>Winning Funds</b> .....	<b>66876</b>

**ADK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8311 Capellen, 111B, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 31.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 25.05.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Signature

Référence de publication: 2010081354/13.

(100072566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

**PayPal 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 550.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 127.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010081356/11.

(100072770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

**Lafayette 23 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,  
(anc. LuxCo 117 S.à r.l.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 152.776.

In the year two thousand ten, on the seventeenth day of May.  
Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

JPMorgan GEOPF Luxembourg Holding S.à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg, with registered office in 6, route de Trèves, L2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 127.865 (the "Sole Shareholder")

here represented by Ms Christelle FRIIO, employee, residing professionally in Luxembourg,  
by virtue of a proxy given on May 12, 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, pursuant to a share transfer agreement dated May 12, 2010, duly accepted by the Company in conformity with article 190 of the Law of August 10, 1915 governing commercial companies, JPMorgan GEOPF Luxembourg Holding S.à r.l., prenamed, is the sole actual shareholder of LUXCO 117 S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by a deed of the undersigned notary on April 30, 2010, not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations;

- that the articles of incorporation of the Company (the "Articles") have not been amended since the incorporation;
- that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to change the name of company into "Lafayette 23 S.à r.l.".

*Second resolution*

The Sole Shareholder decides to amend the object of the Company, which will henceforth have the following wording:  
"The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation,

contribution, underwriting purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even where not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the Connected Companies and each as a Connected Company);

- for the purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same “group” as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise; and

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.”

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder decides to transfer the registered office to L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder decides to accept the resignation of TMF Corporate Services as manager of the Company and decides to give full discharge for the exercise of its mandate.

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder decides to appoint as managers of the Company for an unlimited period:

- Mr Karl McCATHERN, born on 22 September 1959, in South Carolina (USA), professionally residing at 10 Aldermanbury, London EC2V 7RF, UK;

- Mr Jonathan GRIFFIN, born on 7 May 1962, in Eastleigh, United Kingdom, professionally residing at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

- Mr Jean-Christophe EHLINGER, born on 18 May 1970, in Thionville, France, professionally residing at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

- Mr Richard CROMBIE, born on 7 September 1971, in Moreton-in marsh (UK) , professionally residing at 10 Aldermanbury, London EC2V 7RF, UK;

- Mr Steven GREENSPAN, born on 26 August 1960, in New York (USA), professionally residing at 245 Park Avenue, NYNY 10167 USA; and

- Mr Mark DOHERTY, born on 12 November 1966, in Dublin, Ireland, professionally residing at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

#### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder decides to restate the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

### **Chapter I. - Form - Name - Registered Office - Object - Duration**

**Art. 1. Form, Corporate Name.** Hereby is formed under the name of “Lafayette 23 S.à r.l.” (hereinafter referred to as the Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter the Articles).

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Senningerberg. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for in relation to amendments to these Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 3. Corporate Object.** The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even where not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the Connected Companies and each as a Connected Company);

- for the purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise; and

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

**Art. 4. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period.

## Chapter II. - Capital, Units

**Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed unit capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) units with a nominal value of twentyfive euro (EUR 25) each.

**Art. 6. Capital Amendment.** The subscribed capital of the Company may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 17 of these Articles.

**Art. 7. Distribution Right of Units.** Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

**Art. 8. Units Indivisibility.** Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of Units.** In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In the case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Each unitholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of units without the prior consent of the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company's unit capital.

### Chapter III. - Management

**Art. 10. Management.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

The majority of the managers will be non-resident in the United Kingdom (the UK) for UK tax purposes and shall not be based full time in the UK (hereinafter referred to as Non-resident in the UK) or will be non-resident in the United States (the US) for US tax purposes and shall not be based full time in the US (hereinafter referred to as Nonresident in the US).

The board of managers may choose from among its Non-resident in the UK members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a manager but must be Non-resident in the UK, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the unitholders. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in, the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of unitholders and the board of managers, but in his absence the unitholders or the board of managers may appoint another manager, and in respect of unitholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers the day before such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex, telefax or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telefax, e-mail transmission or any other similar means of communication equipment another manager, as his proxy.

Any manager who is not physically present at the location of a meeting of the board of managers, and who is not present in the UK, may participate in such a meeting by conference call or similar means of communication equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if (i) at least two managers are physically present, (ii) at least a majority of the managers is present or represented and (iii) at least the majority of the managers present or represented are Non-resident in the UK or Non-Resident in the US at any meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Meetings of the board of managers must be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting. In the event that the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, meetings of the board of managers may be held temporarily abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. However, the meeting of the board of managers shall never be held in the UK.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two managers.

Notwithstanding the foregoing, resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings; each manager shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. No such resolution will, however, be effective if signed by a manager present in the UK or in the US or any other jurisdiction which may be specified from time to time by a resolution of the board of managers.

**Art. 11. Powers of the Manager.** In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may, in particular and without limitation, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

In case of plurality of managers, the board of managers may appoint from among its members one or several general managers who shall be in charge of the daily management of the Company and who shall have the powers to bind the Company by their individual signature.

**Art. 12. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the board of managers.

**Art. 13. Sub-Delegation and Agent of the Manager.** The manager, or in case of plurality of managers any manager, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more managers provided that in no event shall such powers be delegated to a person who is a resident in the UK or in the US or is based full time in the US or UK.

The manager, or in case of plurality of managers any members of the board of managers, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 14. Remuneration of the Manager.** The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 15. Liabilities of the Manager.** The manager, or in case of plurality of managers, the members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

**Art. 16. ERISA Provisions.** Unless otherwise consented by the unitholders, the board of managers shall use its best efforts to conduct the affairs of the Company in compliance with the exception for "real estate operating companies" or otherwise with the exception for other "operating companies" under the first sentence of paragraph (c) of the regulations contained in Section 2510.3-101 of the Regulations of the US Department of Labor or successor regulations (the Plan Assets Regulations). If the board of managers becomes aware that there is a material likelihood that the Company will cease to be a "real estate operating company" or otherwise an "operating company" under the first sentence of paragraph (c) of the Plan Assets Regulations, then the board of managers shall take such actions as may be necessary to cause the Company not to be adversely affected with respect to its status as a "real estate operating company" or otherwise as such an "operating company".

#### Chapter IV. - General meeting of unitholders.

**Art. 17. Powers of the Sole Unitholder / General Meeting of Unitholders.** The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder himself.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 18 General Meetings.** The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may convene other general meetings of the unitholders.

Such meetings must be convened if unitholders representing more than fifty per cent of the Company's capital so require.

Other meetings of unitholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. However, other meetings of the unitholders shall never be held in the UK.

#### Chapter V. - Business Year - Balance Sheet.

**Art. 19. Financial Year.** The Company's financial year starts on the 1 January and ends on the 31 December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

As far as required by Luxembourg laws and regulations, the operations of the Company and its financial situation as well as its books shall be supervised by one or more independent auditor(s) qualifying as "réviseur(s) d'entreprises agréé (s)".

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 20. Allocation and Distribution of the Profits.** From the net profit of the Company, as determined in accordance with applicable laws and regulations, an amount equal to five per cent (5%) is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.



The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by applicable laws and regulations and by these Articles, the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall propose the distribution of any distributable reserves and any profit carried forward.

The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the unitholders. However, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers may, to the extent permitted by applicable law, decide to pay interim dividends.

#### **Chapter VI. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 21. Causes of Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

**Art. 22. Liquidation.** At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

#### **Chapter VII. - Applicable Law.**

**Art. 23.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Nothing being in the agenda, the meeting was closed.

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately ONE THOUSAND THREE HUNDRED EURO (1,300.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known by the notary by her surname, first name, civil status and residence she signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil dix, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

JPMorgan GEOPF Luxembourg Holding S.à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg, with registered office in 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 127.865 (the "L'Associée unique"),

ici représentée par Madame Christelle FRIIO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 12 mai 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que suite à une cession de parts datée du 12 mai 2010, dûment acceptée par la Société, en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, JPMorgan GEOPF Luxembourg Holding S.à r.l., précitée, est la seule et unique associée de la société LUXCO 117 S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 30 avril 2010, en cours de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations;

- les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société;
- que l'Associée unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associée Unique décide de changer la dénomination de la société en «Lafayette 23 S.à r.l.».

#### *Deuxième résolution*

L'Associée Unique décide de modifier l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie notamment de souscription ou d'acquisition de titres et de droit au moyen de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les Sociétés Apparentées et chacune une Société Apparentée);
- pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs précédemment décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.»

#### *Troisième résolution*

L'associée unique décide de transférer le siège social à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

#### *Quatrième résolution*

L'associée unique décide d'accepter la démission de TMF Corporate Services S.A. et décide de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat.

#### *Cinquième résolution*

L'associée unique décide de nommer à la fonction de gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Karl McCATHERN, né le 22 septembre 1959, en Caroline du Sud (USA) résidant professionnellement à c/o JPMorgan Investment Management Limited, 10, Aldermanbury, Londres, EC2V 7RF, UK;
- Monsieur Jonathan GRIFFIN, né le 7 mai 1962, à Eastleigh (Royaume-Uni) résidant professionnellement à c/o JPMorgan Asset Management (Europe) S.à.r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
- Monsieur Jean-Christophe EHLINGER, né le 18 mai 1970, à Thionville (France), résidant professionnellement à c/o JPMorgan Asset Management (Europe) S.à.r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
- Monsieur Richard CROMBIE, né le 7 septembre 1971, à Moreton-in marsh (Royaume-Uni) résidant professionnellement à c/o JPMorgan Investment Management Limited, 10 Aldermanbury, London EC2V 7RF, UK;
- Monsieur Steven GREENSPAN, né le 26 août 1960, à New York (USA) résidant professionnellement à c/o JPMorgan Investment Management Inc., 245 Park Avenue, NYNY 10167 USA; et
- Monsieur Mark DOHERTY, né le 12 novembre 1966, à Dublin (Irlande), résidant professionnellement à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

#### *Sixième résolution*

L'associée unique décide de procéder à une refonte des statuts qui auront la teneur suivante:

### **Chapitre I<sup>er</sup> . - Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> . Nom et Durée.** Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de «Lafayette 23 S.à r.l.» (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Luxembourg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.



Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie notamment de souscription ou d'acquisition de titres et de droit au moyen de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les Sociétés Apparentées et chacune une Société Apparentée);
- pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs précédemment décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. - Capital, Parts

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25) chacune.

**Art. 6. Modification du Capital.** Le capital souscrit de la Société peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 17 des présents Statuts.

**Art. 7. Droit de Distribution des Parts.** Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 8. Indivisibilité des Parts.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 9. Transfert des Parts.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Chaque associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les parts qu'il détient sans le consentement préalable de la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

### Chapitre III. - Gérance.

**Art. 10. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

La majorité des gérants seront des non-résidents du Royaume-Uni (le RU) pour des raisons fiscales applicables au RU et ne seront pas établis de manière permanente au RU (ci-après renseignés comme les Non-résidents au RU) ou seront des non-résidents des Etats-Unis (les US) pour des raisons fiscales applicables aux US et ne seront pas établis de manière permanente aux US (ci-après renseignés comme les Non-résidents aux US).

Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres Non-résidents au RU un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant mais doit être un Non-résident au RU et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ainsi que des assemblées des associés. Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil de gérance présidera les assemblées générales des associés et les réunions du conseil de gérance, mais en son absence les associés ou le conseil de gérance désigneront, par un vote pris à la majorité présente lors de cette réunion, un autre gérant, et pour les assemblées générales des associés toute autre personne, pour assumer la présidence en lieu et place du président.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants le jour précédant le jour de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation moyennant l'assentiment de chaque gérant donné par écrit par câble, télégramme, télex ou e-mail. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter au conseil de gérance en désignant par écrit ou par télégramme, télex, e-mail ou tout autre moyen similaire de communication un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant qui n'est pas physiquement présent à l'endroit de la réunion du conseil de gérance et qui n'est pas présent au RU peut participer à cette réunion par conférence téléphonique ou tout autre moyen similaire de communication où tous les participants à la réunion sont en mesure de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion de la manière décrite ci-avant équivaudra à une présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si (i) au moins deux gérants sont physiquement présents, (ii) au moins une majorité des gérants est présente ou représentée et (iii) au moins la majorité des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance sont des Non-résidents au RU ou des Non-résidents aux US. Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent être tenues à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation de la réunion. Au cas où le conseil de gérance déterminerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, les réunions du conseil de gérance pourront être temporairement tenues à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cependant, les réunions du conseil de gérance ne pourront jamais être tenues au RU.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou le gérant qui aura assumé la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux gérants.

Nonobstant les dispositions précédentes, des résolutions approuvées par écrit et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées à une réunion du conseil de gérance; chaque gérant approuvera cette résolution par écrit, par télégramme, télex ou tout autre moyen de communication similaire. Aucune résolution ne sera cependant effective si elle signée par un gérant établi au RU et aux US ou dans toute autre juridiction déterminée de temps à autre par une décision du conseil de gérance.

**Art. 11. Pouvoirs du Gérant.** Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut, en particulier et sans limitation, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration.

**Art. 12. Représentation de la Société.** La Société est valablement engagée par la signature du gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil de gérance.

**Art. 13. Sous - délégation et Agent du Gérant.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants un membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs gérants, à condition que ces pouvoirs ne soient jamais délégués à une personne qui est résidente au RU ou aux US ou qui est établie de façon permanente aux US ou au RU.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants un membre du conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 14. Rémunération du Gérant.** Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 15. Responsabilités du Gérant.** Le gérant ou en cas de pluralité de gérants les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 16. Dispositions ERISA.** Sauf consentement contraire des associés, le conseil de gérance devra mettre en oeuvre ses meilleurs efforts pour mener les affaires de la Société conformément à l'exception des «real estate operating companies» (sociétés d'exploitation de biens immobiliers) ou encore à l'exception des autres «operating companies» (sociétés d'exploitation) visée par la première phrase du paragraphe (c) des règles contenues dans la Section 2510.3-101 des Réglementations émises par le «US Department of Labor» (Département du Travail aux US) ou de toutes autres réglementations ultérieures (le «Plan Assets Regulations»). Si le conseil de gérance se rend compte qu'il est possible que la Société cesse d'être une «real estate operating company» ou encore une «operating company» conformément à la première phrase du paragraphe (c) du «Plan Assets Regulations», alors le conseil de gérance prendra les mesures nécessaires pour éviter que la Société ne soit affectée de manière défavorable au regard de sa situation en tant que «real estate operating company» ou encore en tant que «operating company».

#### Chapitre IV. - Assemblée Générale des Associés.

**Art. 17. Pouvoirs de l'Associé Unique / Assemblée Générale des Associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé (ou si l'associé est une entité juridique, ses représentants légaux) est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé lui-même, pour autant que ce mandataire soit nommé par une procuration écrite, par télécopie, câble, télégramme, télex ou par e-mail.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 18. Assemblées Générales.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, pourra convoquer d'autres assemblées générales.

De telles assemblées doivent être convoquées si des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital de la Société le demande.

Les autres assemblées générales des associés pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation. Cependant, les autres assemblées générales ne pourront jamais être tenues au RU.

#### Chapitre V. - Exercice Social - Comptes Annuels

**Art. 19. Exercice Social.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Dans la mesure requise par les lois et règlements luxembourgeois, les opérations de la Société et sa situation financière ainsi que ses livres de compte sont contrôlés par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréés.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

**Art. 20. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice.** Sur le bénéfice net de la Société, tel qu'il est déterminé par application des lois et réglementations applicables, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société, tant dans le respect des lois et réglementations applicables que des Statuts, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra proposer que les réserves disponibles et les profits reportés soient distribués.

La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des associés. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra, cependant, et ce dans le cadre autorisé par la loi applicable, décider de verser des acomptes sur dividendes.

### Chapitre VI. - Dissolution - Liquidation

**Art. 21. Causes de Dissolution.** La Société ne sera pas dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son associé unique ou de l'un des associés.

**Art. 22. Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### Chapitre VII. - Loi Applicable

**Art. 23.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE TROIS CENTS EUROS (1.300.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. FRIIO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 mai 2010. Relation: LAC/2010/22175. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

Référence de publication: 2010066208/546.

(100081851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

### **The Bank of New York Mellon (International) Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 58.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour The Bank of New York Mellon (International) Limited, Luxembourg Branch*

Référence de publication: 2010081363/11.

(100072589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

### **Winning Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.249.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2010.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

*Par délégation*

Référence de publication: 2010081362/13.

(100072607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

---

**Multi-Strategy Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 73.332.

---

Le bilan au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

*Par délégation*

Référence de publication: 2010081366/13.

(100072613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

---

**ARIA Structured Investments SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.369.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010081367/11.

(100072675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

---

**Kerstin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 21.390.000,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 134.982.

---

Le bilan au 31 décembre 2008 et les documents y relatifs, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010081368/15.

(100072649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

---

**Kerstin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 21.390.000,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 134.982.

---

Le bilan au 31 décembre 2007 et les documents y relatifs, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.  
 Pour la société  
 Signature  
 Un mandataire

Référence de publication: 2010081369/15.

(100072645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

---

**Citi Umbrella Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 112.546.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 21 mai 2010.

Pour le compte de Citi Umbrella SICAV

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Laurence KREICHER

Référence de publication: 2010081370/13.

(100072676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

---

**Reas S.A. Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 100.147.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2010081373/11.

(100072997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

---

**Pendragon Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 153.486.

—  
 STATUTES

In the year Two Thousand and Ten, on the twenty-ninth of April.

Before Us Maître Jacques DELVAUX, notary public, residing in Luxembourg.

There appeared:

Maître Pol Thielen, lawyer, with professional address at L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a joint stock company to be incorporated.

**Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** A joint stock company in the form of a société anonyme is herewith formed under the name of PENDRAGON MANAGEMENT COMPANY S.A. (hereinafter the "Company").

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg-City.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors or of the sole director.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the Company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors or of the sole director. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.



If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the Company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purpose of the Company shall be to hold shares and interests in a Luxembourg specialized investment fund (hereinafter the "SIF") named "PENDRAGON FUND SICAV SIF S.C.A." and to act as general partner (associé commandité) of that SIF.

The Company shall also have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind; the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, commercial and industrial operation, either on real estate assets or other assets, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, including any advisory and consultancy activities.

**Art. 5.** The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 37,000 (thirty-seven thousand Euro) divided into 18,500 (eighteen thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 2 (two Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

#### **Board of directors and Statutory auditors**

**Art. 6.** In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a board of directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company can be managed by a board of directors consisting of either one director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The directors or the sole director are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can represent more than one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors or the sole director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors or the sole director may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties, the Company is in all circumstances committed, in case of a sole director by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors or by the sole signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers.

In its current relations with the public administration, the Company is validly represented by one director, whose signature legally commits the Company.

**Art. 13.** The Company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

### General meeting

**Art. 14.** If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the whole body of shareholders of the Company. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Wednesday of the month of June at 10.00 hours.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The board of directors or the sole director or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the Company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

The Company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

### Business year - Distribution of profits

**Art. 18.** The business year begins on the 1<sup>st</sup> of January of each year and ends on the 31<sup>st</sup> of December of the same year.

The board of directors or the sole director draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the Company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors or the sole director in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

### General disposition

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the Company and ends on December 31<sup>st</sup>, 2010.

The first annual general meeting shall be held in 2011.

The first director(s) and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the Company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the Company.

#### *Subscription and Payment*

The 18,500 (eighteen thousand five hundred) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, Maître Pol Thielen, prequalified.

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the Company has now at its disposal the sum of EUR 37,000 (thirty seven thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the Company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 1500.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder, prenamed, represented as abovementioned, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

##### *First resolution*

The number of directors is fixed at three (3).

The following persons have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year 2011.

- Andrea Tirelli, financial consultant, born on November 19<sup>th</sup> 1962, in Carpi (Mo), Italy, residing in Basiglio (Mi) Italy, Residenza Sassi 611;
- Nicola Tilli, lawyer, born on May 8<sup>th</sup> 1966, in Pavia, Italy, residing in Basiglio, Residenza Salici 232;
- Anna Carolina Gavioli, born on November 1<sup>st</sup> 1939 in Milan, Italy, residing in Premeno Via Lauro, 6.

##### *Second resolution*

The following person has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

Mr Julien NICAUD, private employee, professionally residing at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

##### *Third resolution*

The company's registered office is located at L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by her surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

#### **Follows the French version of the preceding text:**

L'an deux mil dix, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Maître Pol Thielen, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

Lequel comparant a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «PENDRAGON MANAGEMENT COMPANY S.A.» (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura comme objet la détention d'actions et d'intérêts dans une société luxembourgeoise en commandite par actions, à savoir «PENDRAGON FUND SICAV SIF S.C.A.». Elle pourra agir en qualité d'associé commandité de cette Société.

La Société aura également comme objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, au Luxembourg et dans des sociétés étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que la cession par vente, échange ou autrement d'actions, d'obligations garanties ou non, de billets et d'autres titres de toute sorte, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société pourra participer à la création et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale et pourra apporter son aide sous forme de prêt, de garantie ou autrement des filiales ou des sociétés affiliées. La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations.

En général, elle pourra prendre des mesures de contrôle et de supervision et réaliser toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale et industrielle qu'elle pourra juger utile dans l'accomplissement et le développement de son objet, en ce inclus n'importe quelle activité de conseil et de consultance.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 37.000 (trente sept mille euros) représenté par 18.500 (dix huit mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis, un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique,

ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs,

ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et finit le 31 décembre de même année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la Société.

### *Souscription et Paiement*

Les 18.500 (dix huit mille cinq cent) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique. BUSINESS PRINCIPLE SA précitée.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 37.000 (trente sept mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ EUR 1500.

### *Résolutions de l'actionnaire unique*

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois).

Sont nommés administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social 2011, les personnes suivantes:

- Andrea Tirelli, conseil financier, né le 19 novembre 1962, à Carpi (Mo), Italie, résidant à Basiglio (Mi) Italy, Residenza Sassi 611;
- Nicola Tilli, avocat, né le 8 mai 1966, à Pavia, Italie, résidant à Basiglio, Residenza Salici 232;
- Anna Carolina Gavioli, née le 1<sup>er</sup> novembre 1939 à Milan, Italie, résidant à Premeno Via Lauro, 6.

#### *Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

M. Julien NICAUD, employé privé, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich

#### *Troisième résolution*

Le siège social de la Société est fixé au 5, Avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Thielen, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils, le 7 mai 2010, LAC/2010/20506. Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

Référence de publication: 2010066276/335.

(100081550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---



**Netzaberg Luxembourg SPS 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 133.223.

—  
*Extrait de Transfert de Parts Sociales*

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 20 mai 2010 que:

Bader 8 S.à r.l., société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 14, Rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, enregistré au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.643

a cédé:

- 500 parts sociales qu'il détenait dans la société Netzaberg Luxembourg SPS 5 S.à r.l. à

la société Al-Rayyan 2 Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 14, Rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100 758,

Al-Rayyan 2 Luxembourg S.à r.l.: ..... 500 parts sociales

Total: ..... 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2010.

*Pour Netzaberg Luxembourg SPS 5 S.à r.l.*

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2010081332/25.

(100072623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

**PayPal (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 200.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010081357/11.

(100072772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

**Promotion Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 33.660.

Le bilan annuel au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010081395/10.

(100072466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

**Red & Black Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 127.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine Michel  
Gérante

Référence de publication: 2010081360/11.

(100072780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

---

**PERMIRA Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 97.180.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine Michel  
Gérante

Référence de publication: 2010081361/11.

(100072782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

---

**Participations Forêts Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 137.639.

---

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Domiciliaire

Référence de publication: 2010081374/11.

(100073002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

---

**Orolux, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 46.318.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010081401/10.

(100072457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

---

**Nuovo Pignone International Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 17.045.

---

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010081384/11.

(100072470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

---

**Promofi, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 63.750.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROMOFI  
C. SCHLESSER / A. RENARD  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010081396/12.

(100072465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

---

**Premium Advisors (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 13, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 131.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PREMIUM ADVISORS (Luxembourg) S.A.*

Signatures

Référence de publication: 2010081397/11.

(100072462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

---

**European Financing Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 101.070.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour European Financing Partners S.A.*

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2010081398/13.

(100072461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

---

**Cidron Soleil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.178.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twelfth of May.

Before Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Cidron Soleil Limited, a private company incorporated on May 10, 2010 under the Companies (Jersey) Law 1991, with registered office at 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands, England.

The founder is here represented by Mr Raymond Thill, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

**Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, of September 18<sup>th</sup>, 1933 and of December 28<sup>th</sup>, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The Company's name is "Cidron Soleil S.à r.l."

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31<sup>st</sup>, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's capital is set at thirty-two thousand five hundred euro (EUR 32,500), represented by two hundred fifty (250) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), one hundred (100) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares"), one hundred (100) class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares"), one hundred (100) class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares"), one hundred (100) class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares, and together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, (the "Preferred Shares")), being a total of six hundred fifty (650) shares of a nominal value EUR 50- (fifty euro) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by decision of the extraordinary general meeting of shareholders resolving at the majorities required for the amendment of the present articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Save as provided in the present article, each share shall rank *pari passu* with every other share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

**Art. 10.**

10.1 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of Preferred Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es).

10.2 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Classes of Preferred Shares, the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class(es) of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined herebelow) for each Share of the relevant Class(es) held by them and cancelled.

10.3 Each Class of Preferred Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, in case of a redemption of such class, to the Available Amount for the relevant Period to which the class relates pursuant to the present articles:

10.3.1 The Period for Class A Preferred Shares is the period starting on the day of incorporation and ending on the Interim Account Date for the Class A 2010 Interim Accounts (the "Class A Period");

10.3.2 The Period for Class B Preferred Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for Class B 2011 Interim Accounts (the "Class B Period");

10.3.3 The Period for Class C Preferred Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2012 Interim Accounts (the "Class C Period"); and

10.3.4 The Period for Class D Preferred Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2013 Interim Accounts (the "Class D Period");

10.3.5 For the avoidance of doubt, if there has been no Interim Account Date for a certain Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of the relevant Class Period.

10.4 In the event a Preferred Class of Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the "New Period") which shall start of the date after the last Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such Class of Preferred Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class D Period and the Classes of Preferred Shares not repurchased and not cancelled in their Period as per article 10.3.1 to 10.3.4 shall come in the order of Class A to Class D (to the extent not previously repurchased and cancelled).

10.5 In the case of a redemption of a Class of Preferred Shares, the holders of such Class of Preferred Shares shall receive the Cancellation Amount per Share calculated as follows nominal value per Preferred Share to be cancelled plus Available Amount divided by the Number of Preferred Shares in the Issue in the Class to be repurchased and cancelled.

Any amendments to the present article 10 shall be subject to the unanimous decision of the sole shareholder (as the case may be) or of the general meeting of shareholders to be held with a 100% quorum of all shares in Issue.

**Art. 11.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 to the coordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

### Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A

managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the sole signature of anyone class A manager (including by way of representation) (the class B managers not having the power to bind the Company under their signature without special authorisations by the board of manager or through a power of attorney of a class A manager). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or any two of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A manager.

**Art. 13.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as an agent he is only responsible for the execution of his mandate.

### Shareholders decisions

**Art. 14.** Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

### Financial year - Balance sheet

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 17.** Each year, within 4 (four) months as from the 31<sup>st</sup> of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood



that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

### **Applicable law**

**Art. 21.** The laws here above mentioned in article 1<sup>st</sup> shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

### **Art. 22. Definitions.**

Class A Interim 2010 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Preferred Shares
Class B Interim 2011 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Preferred Shares
Class C Interim 2012 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Preferred Shares
Class D Interim 2013 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Preferred Shares
Class Period	Means Class A Period, Class B Period, Class C Period and Class D Period
Available Amount	Means total amount of net profits of the Company (including carried forward profits but (i) less the results, if positive, of any losses (including carried forward losses) expressed as a positive minus any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles) determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be)
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Preferred Shares, provided that such date may not be later than the last day of third month the first year end following the start date of the relevant period

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2010.

#### *Subscription - Payment*

All the 650 (six hundred fifty) shares representing the capital have been entirely subscribed by Cidron Soleil Limited, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 32,500 (thirty-two thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred euro (EUR 1,400.).

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as class A managers for an undetermined duration

Mrs Noella Antoine, chartered accountant, born in Saint-Pierre on January 11, 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

and

Mrs Ingrid Moinet, chartered accountant, born in Bastogne on December 5, 1975, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

and

Mrs Pascale Nutz, chartered accountant, born in Douarnenez on July 7, 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

2) Are appointed as class B managers for an undetermined duration

Mrs Lynda Elliott, private employee, born in Jersey on April 4, 1956, with professional address at 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands

and

Mr Andrew Bennett, private employee, born in Glasgow on August 7, 1969, with professional address at 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands

In accordance with article twelve of the by-laws, the company shall be bound by the individual signature of any class A manager (the class B managers not having the power to bind the Company under their signature without special authorisations by the board of manager or through a power of attorney of a class A manager).

3) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le douze mai.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné

Comparaît:

Cidron Soleil Limited, une société privée constituée le 10 mai 2010 selon la loi 1991 des sociétés (Jersey), ayant son siège social au 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands, England..

Fondateur ici représenté par Monsieur Raymond Thill en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **Dénomination - Siège - Objet - Durée.**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera "Cidron Soleil S.à r.l."

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généra-

lement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital de la Société est de trente-deux mille cinq cents euros (EUR 32.500), représenté par deux cent cinquante parts sociales ordinaires (250) (les "Parts Sociales Ordinaires"), cent (100) parts sociales préférentielles de classe A (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe A"), cent (100) parts sociales préférentielles de classe B (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe B"), cent (100) parts sociales préférentielles de classe C (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe C"), cent (100) parts sociales préférentielles de classe D (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe D"), et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Classes A, les Parts Sociales Préférentielles de Classe B, les Parts Sociales Préférentielles de Classe C, "les Parts Sociales Préférentielles", étant un total de six cent cinquante (650) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50.- (cinquante euros) chacune. Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité requise pour la modification de ces statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale, qu'elle soit Part Sociale Ordinaire ou Part Sociale Préférentielle, confère un droit de vote identique lors des prises de décisions et chaque associé dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital. Sauf si autrement prévu dans les présents statuts, chaque part sociale est de même rang que tout autre et conférera à son propriétaire des droits égaux dans toute distribution de dividende.

#### **Art. 10.**

10.1 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales notamment par l'annulation d'une ou plusieurs classe(s) entières de Parts Sociales Préférentielles par le rachat ou l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette/ces Classe(s).

10.2 Au cas où le capital est réduit par le rachat ou l'annulation d'une ou de plusieurs Classe(s) de Parts Sociales Préférentielles, les détenteurs de Parts Sociales de la ou des Classe(s) rachetées ou annulées devra recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action (tel que défini plus bas) pour toute Part Sociale de la Classe concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée.

10.3 Chaque Classe de Parts Sociales Préférentielles donne droit à son détenteur pro rata à sa détention dans cette classe, en cas de rachat de cette classe, au Montant Disponible pour la période concernée à laquelle la classe se rattache suivant les présents statuts:

10.3.1. La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe A est la période débutant du jour de la constitution de la société et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe A 2010 (la "Période Classe A");

10.3.2 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe B est la période débutant le jour après la Période Classe A et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe B 2011 (la "Période Classe B");

10.3.3 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe C est la période débutant le jour après la Période Classe B et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe C 2012 (la "Période Classe C");

10.3.4 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe D est la période débutant le jour après la Période Classe C et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe D 2013 (la "Période Classe D");

10.3.5 Pour éviter tout doute, s'il n'y a pas eu de Date Comptable Intérimaire pour une certaine Classe, la Période de cette Classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la première clôture annuelle de la date de début de la Période de la Classe concernée.

10.4 Pour le cas où une Classe de Parts Sociales Préférentielles n'a pas été rachetée et annulée endéans la Période de la Classe concernée, les détenteurs de cette classe obtiendront le droit, en cas de rachat ou d'annulation de la classe concernée, au Montant Disponible pour une nouvelle période (la "Nouvelle Période") qui débutera à la date après la dernière Période d'une Classe (ou le cas échéant la Nouvelle Période immédiatement précédente d'une autre Classe) et se termine à la Date Comptable Intérimaire des Comptes Intérimaires préparés pour le rachat et l'annulation d'une telle Classe de Parts Sociales Préférentielles, pourvu que s'il n'a pas de Date Comptable Intérimaire d'une telle Classe, la Période de cette Classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de telle Nouvelle Période. La première Nouvelle Période débutera à la date après la Période de la Classe D et les Classes de Parts Préférentielles non rachetées et non annulées pendant leur Période comme prévu par les articles 10.3.1 à 10.3.4 viendront dans l'ordre de Classe A à Classe D (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées ou annulées auparavant).

10.5 En cas de rachat d'une Classe de Parts Sociales Préférentielles, les détenteurs de cette Classe de Parts Sociales Préférentielles recevront le Montant d'Annulation par Part calculé de la façon suivante: valeur nominale par Part Sociales Préférentielles à annuler plus Montant Disponible divisé par le Nombre de Parts Sociales Préférentielles émises dans la Classe à racheter et annuler.

Toute modification du présent article 10 devra être soumise à la décision unanime de l'unique détenteur de Parts Sociales (le cas échéant) ou de l'assemblée générale des associés qui devra se tenir avec un quorum de 100% de toutes les parts sociales émises.

**Art. 11.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra aussi à tout moment être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique ou des moyens similaires. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée au gérant au moins vingt-quatre heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société. Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, en cas de gérant unique et en cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature d'un gérant de classe A (y compris par voie de représentation) (les gérants de Classe B n'ayant pas le pouvoir d'engager la société par leur signature sans autorisation spéciale délivrée par le conseil de gérance ou par un mandat spécial d'un gérant de Classe A). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le gérant unique (s'il n'y en a qu'un), ou, le cas échéant, par le conseil de gérance ou deux des gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A.

**Art. 13.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple agent, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, endéans les 4 (quatre) mois suivant le 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier

exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserves légale.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### Loi applicable

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

### Art. 22. Définitions.

Comptes Intérimaires 2010 Classe A	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe A
Comptes Intérimaires 2011 Classe B	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe B
Comptes Intérimaires 2012 Classe C	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe C
Comptes Intérimaires 2013 Classe D	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe D
Période de Classe	Signifie Période de Classe A, Période de Classe B, Période de Classe C et Période de Classe D
Montant Disponible	Signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés mais (i) moins le résultat, si positif, de toute perte (incluant les pertes reportées) exprimé comme positif, moins toutes prime d'émission librement distribuable et d'autres réserves librement distribuables et (ii) moins toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des statuts) déterminées sur base des Comptes Intérimaires afférent à la Période de Classe pertinente (ou Nouvelle Période, le cas échéant)
Comptes Intérimaires	Signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente
Date Comptable Intérimaire	Signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe pertinente de Parts Sociales Préférentielles, pourvu que cette date ne peut être postérieure au dernier jour du troisième mois après la fin de la première année suivant le début de la date de la période pertinente

### Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

### Souscription - Libération

Les 650 (six cent cinquante) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Cidron Soleil Limited, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 32,500 (trente-deux mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

### Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommées gérants de classe A pour une durée indéterminée



Madame Noëlla Antoine, expert comptable, née le 11 janvier 1969 à Saint-Pierre, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Et

Madame Ingrid Moinet, expert comptable, née le 5 décembre 1975 à Bastogne, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Et

Madame Pascale Nutz, expert comptable, née le 7 juillet 1969 à Douarnenez, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

2) Sont nommées gérants de classe B pour une durée indéterminée

Madame Lynda Elliott, employée privée, née le 4 avril 1956 à Jersey, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands

Et

Monsieur Andrew Bennett, employée privée, née le 7 août 1969 à Glasgow, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands

Conformément à l'article 12 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature d'un de ses gérants de classe A (les gérants de Classe B n'ayant pas le pouvoir d'engager la société par leur signature sans autorisation spéciale délivrée par le conseil de gérance ou par un mandat spécial d'un gérant de Class A).

3) Le siège social de la Société est établi au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mai 2010. LAC/2010/21935. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

Référence de publication: 2010081268/549.

(100072533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

### **Netzaberg Luxembourg SPS 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 133.217.

—  
*Extrait de Transfert de Parts Sociales*

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 20 mai 2010 que:

Bader 8 S.à r.l., société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 14, Rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, enregistré au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.643

a cédé:

- 500 parts sociales qu'il détenait dans la société Netzaberg Luxembourg SPS 3 S.à r.l. à

la société Al-Rayyan 2 Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 14, Rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100 758,

Al-Rayyan 2 Luxembourg S.à r.l.: ..... 500 parts sociales

Total: ..... 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2010.

*Pour Netzaberg Luxembourg SPS 3 S.à r.l.*

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2010081329/25.

(100072614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

---

**Netzaberg Luxembourg SPS 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 133.222.

—  
*Extrait de Transfert de Parts Sociales*

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 20 mai 2010 que

Bader 8 S.à r.l., société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 14, Rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, enregistré au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.643

a cédé:

- 500 parts sociales qu'il détenait dans la société Netzaberg Luxembourg SPS 4 S.à r.l. à

la société Al-Rayyan 2 Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 14, Rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100 758,

Al-Rayyan 2 Luxembourg S.à r.l.: . . . . . 500 parts sociales

Total: . . . . . 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2010.

*Pour Netzaberg Luxembourg SPS 4 S.à r.l.*

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2010081330/25.

(100072619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

---

**Sun Microsystems Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 329.800,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 77-79, Parc d'Activité Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 107.237.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010081399/11.

(100072460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

---

**Master Life Brokerage, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-7224 Walferdange, 4, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 148.730.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010081400/11.

(100072458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

---

**Carcani, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 52.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010081402/10.

(100072455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

**Happy Landings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 139.850.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010081403/10.

(100072454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

**La Leopolda S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 140.336.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010081404/10.

(100072453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

**Mattaris S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 82.367.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010081407/10.

(100072452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

**Khamsa Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 136.882.

In the year two thousand and ten, on the 23<sup>nd</sup> of April.

Before us the undersigned notary Jacques DELVAUX, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the public limited company (société anonyme) KHAMSA LUX S.A., with registered office in L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S.Luxembourg B n° 136882,

incorporated by deed of the notary Jean SECKLER on the 14<sup>th</sup> of February 2008, published in the Mémorial C n° 848 of April 7, 2008, and the articles of incorporation were modified pursuant to a deed of the same notary on February 14, 2008, published in the Mémorial C n° 830 of April 4, 2008..

The meeting is presided by M. Carlo SANTOIEMMA, employé, Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mme Sophie Jacquet, employée, Luxembourg,

and the meeting elects as scrutineer M. Marco PATERNO, employé, Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

*Agenda:*

1) Modification of article 20.2 paragraph 1 of the Articles of Association of the Corporation, which from now on have the following content: "Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, decisions at a meeting of the Shareholders of the Corporation duly convened will be passed by a majority of the two-thirds of the share capital (66,66%), except for the decisions as at points (a) and/or (b) and/or (b) and/or (c) and/or (d) and/or (e) and/or (f) of this article 20.2.

With reference to the following decisions concerning:

a - share capital increases or convertible bond issues;

b - mergers, demergers, contributions, spin-offs and winding-up;

c - resolution and arrangements for stock market listing of the Corporation or one of its controlled companies;

deliberations of the Shareholders' meeting shall be valid if the number of favourable vote is equal to at least 75% of the number of shares representing share capital.

With reference to the following decisions concerning:

d - amendments to the present Articles of Associations

e - transfer of holdings in related parties or controlling interests with a real value greater than one tenth of shareholders' equity

f - deliberation to allocate profits

deliberations of the Shareholders' meeting shall be valid according to the provisions of the articles 20.2, 20.3 and 27".

2) Modification of article 20.3 of the Articles of Association of the Corporation, which from now on have the following content: "An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall validly deliberate only if the entire share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in Luxemburg official gazette, the Memorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate only if two-thirds of the share capital (66,66%) is represented. At both meetings, decisions in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the Shareholders present or represented".

3) Addition of an article 22.6 to the Articles of Association of the Corporation, which have the following content: "The shareholding companies must communicate to the Board of Directors of the Corporation their economic beneficiary or majority shareholders. The Board of Directors commits itself to preserve the confidentiality of this information".

The provisions of the article 22 shall also apply when the majority shareholders of a shareholding company transfer such majority to a third party".

4) Modification of the article 23.1 paragraph 1 of the Articles of Associations of the Corporation, which from now on have the following content: "Without prejudice to the Right of First refusal (art. 22 of the Articles), and with the exception of the cases pursuant to article. 21 above, shareholders may not transfer or convey their shares, or any real or guarantee rights thereto to third parties without first obtaining the written approval of the Board of Directors. The Board of Directors shall decide unanimously."

5) Modification of the article 27 paragraph 4 of the Articles of Association of the Corporation, which from now on have the following content: "The deliberation to allocate profits must be approved with the unanimous consent of the Shareholders representing the entire share capital. Failing to reach such unanimity, an amount equal to 30% of net profit shall be distributed as a dividend. The rest shall be distributed as deliberated by the shareholders with positive vote of the two-thirds of the share capital (66,66%)."

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

*First resolution*

The general meeting resolves to amend article 20.2 paragraph 1 of the Articles of Association of the Corporation, which from now on have the following content:

"Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, decisions at a meeting of the Shareholders of the Corporation duly convened will be passed by a majority of the two-thirds of the share capital (66,66%), except for the decisions as at points (a) and/or (b) and/or (b) and/or (c) and/or (d) and/or (e) and/or (f) of this article 20.2.

With reference to the following decisions concerning:

a - share capital increases or convertible bond issues;

b - mergers, demergers, contributions, spin-offs and winding-up;

c - resolution and arrangements for stock market listing of the Corporation or one of its controlled companies; deliberations of the Shareholders' meeting shall be valid if the number of favourable vote is equal to at least 75% of the number of shares representing share capital.

With reference to the following decisions concerning:

d - amendments to the present Articles of Associations

e - transfer of holdings in related parties or controlling interests with a real value greater than one tenth of shareholders' equity

f- deliberation to allocate profits

deliberations of the Shareholders' meeting shall be valid according to the provisions of the articles 20.2, 20.3 and 27".

#### *Second resolution*

The general meeting resolves to amend article 20.3 of the Articles of Association of the Corporation, which from now on have the following content:

"An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall validly deliberate only if the entire share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in Luxemburg official gazette, the Memorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate only if two-thirds of the share capital (66,66%) is represented. At both meetings, decisions in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the Shareholders present or represented".

#### *Third resolution*

The general meeting resolves to add a supplementary article 22.6 to the Articles of Association of the Corporation, which have the following content:

"The shareholding companies must communicate to the Board of Directors of the Corporation their economic beneficiary or majority shareholders. The Board of Directors commits itself to preserve the confidentiality of this information".

The provisions of the article 22 shall also apply when the majority shareholders of a shareholding company transfer such majority to a third party".

#### *Fourth resolution*

The general meeting resolves to amend article 23.1 paragraph 1 of the Articles of Associations of the Corporation, which from now on have the following content:

"Without prejudice to the Right of First refusal (art. 22 of the Articles), and with the exception of the cases pursuant to article. 21 above, shareholders may not transfer or convey their shares, or any real or guarantee rights thereto to third parties without first obtaining the written approval of the Board of Directors. The Board of Directors shall decide unanimously."

#### *Fifth resolution*

The general meeting resolves to amend article 27 paragraph 4 of the Articles of Association of the Corporation, which from now on have the following content: "The deliberation to allocate profits must be approved with the unanimous consent of the Shareholders representing the entire share capital. Failing to reach such unanimity, an amount equal to 30% of net profit shall be distributed as a dividend. The rest shall be distributed as deliberated by the shareholders with positive vote of the two-thirds of the share capital (66,66%)."

#### *Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at 1500 Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

#### *Declaration*

The undersigned notary who knows English states that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French text, only the English version will be binding amongst parties.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil dix, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KHAMSA LUX S.A., avec siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, constituée suivant acte reçu le notaire Jean SECKLER en date du 14 février 2008, publié au Mémorial C n° 848 du 7 avril 2008, et les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 14 février 2008, publié au Mémorial C n° 830 du 4 avril 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Carlo SANTOIEEMMA, employé, Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mme Sophie JACQUET, employée, Luxembourg,

et l'assemblée choisit comme scrutateur M. Marco PATERNO, employé, Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1) Modification de l'article 20.2 alinéa premier des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante: "Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, lors d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée, les décisions sont prises à la majorité des deux tiers du capital social (66,66%), à l'exception des décisions exposées aux points (a) et/ou (b) et/ou (c) et/ou (d) et/ou (e) et/ou (f) du présent article 20.2

Pour les décisions suivantes, concernant:

a - les augmentations de capital social ou les émissions d'obligations convertibles;

b - les fusions, scissions-dissolutions, contributions, scissions-distributions et liquidations;

c - la résolution et les dispositions nécessaires à la cotation en bourse de la Société ou l'une des sociétés qu'elle contrôle;

Les délibérations de l'assemblée des actionnaires seront valides si le nombre de voix favorables est égal à au moins 75% du nombre d'actions représentant le capital social.

Pour les décisions suivantes, concernant:

d - les amendements aux présents statuts;

e - les transferts de participations dans des entités associées ou d'intérêts majoritaires d'une valeur réelle supérieure au dixième du capital social;

f - la délibération portant sur l'affectation des bénéfices

Les délibérations de l'assemblée des actionnaires seront valides suivant les dispositions des articles 20.2, 20.3 et 27".

2) Modification de l'article 20.3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante: "Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour amender une quelconque disposition des Statuts ne pourra délibérer valablement que si l'intégralité du capital social est représenté et si l'ordre du jour mentionne les propositions d'amendements aux Statuts.

Si la première de ces conditions n'est pas satisfaite, une deuxième assemblée peut être convoquée, conformément aux dispositions des Statuts, par des avis publiés à deux reprises, à au moins quinze jours d'intervalle et quinze jours avant l'assemblée, dans le Journal Officiel du Grand-duché de Luxembourg Mémorial, et dans deux quotidiens luxembourgeois. Cette convocation devra reprendre l'ordre du jour et mentionner la date et les résultats de l'assemblée précédemment convoquée. L'assemblée en deuxième convocation pourra délibérer valablement que si deux tiers du capital (66,66%) est représenté. Aux deux assemblées, les décisions doivent être votées par au moins deux tiers des voix des Actionnaires présents ou représentés pour être adoptées.

3) Modification de l'article 22 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante: "22.1: Sans préjudice des transferts libres conformément à l'article 21 ci-dessus, le droit de premier refus ("Droit de premier refus") tel qu'établi au présent article est applicable à tous les autres cas de transferts ou de mutation à titre onéreux.

L'actionnaire recevant l'offre doit informer la partie qui fait l'offre s'il souhaite faire usage de son droit au plus tard 30 jours après réception de la notification de l'offre. L'offre ne peut être acceptée qu'en totalité. Si plusieurs parties souhaitent faire usage de leur droit, chacune d'elles achètera un nombre d'actions proportionnel aux nombres d'actions qu'il détient, comparativement au nombre total d'actions détenues par les deux parties.



Si dans un délai de 20 jours stipulé ci-dessus, l'actionnaire qui reçoit la deuxième notification n'a pas informé la partie offrante de son souhait de bénéficier de l'offre, ce dernier sera en droit de vendre les actions dans un délai de 6 mois à compter de la fin de la période de 20 jours susmentionnée aux conditions stipulées à l'offre de premier refus ou à un prix supérieur. Des justificatifs de la vente et du prix payé par l'acquéreur doivent être fournis aux autres parties. Si cette vente n'est pas réalisée au cours de ladite période de 6 mois, l'actionnaire qui souhaite vendre doit engager une nouvelle procédure d'offre de premier refus telle qu'exposée au présent article avant de pouvoir céder les actions en question.

22.2: Les sociétés actionnaires doivent communiquer au Conseil d'Administration de la Société leur bénéficiaire économique ou actionnaire majoritaire. Cette information est acquise par le Conseil d'Administration qui s'engage à en préserver la confidentialité.

L'exigence de l'article 22.1 s'applique aussi quand les actionnaires majoritaires d'une société actionnaire transfèrent cette majorité à tiers".

4) Modification de l'article 23.1 alinéa premier des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante: "Sans préjudice du Droit de premier refus (art. 22 des Statuts) et à l'exception des cas relevant de l'article 21 ci-dessus, les actionnaires ne peuvent transférer ou céder à des tiers leurs actions, ni aucun droit réel ou garantie sur ces actions, sans autorisation écrite préalable du Conseil d'Administration qui décidera à l'unanimité".

5) Modification de l'article 27 alinéa quatre des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante: "La délibération d'affectation des bénéfices doit être approuvée à l'unanimité des voix des actionnaires représentant l'intégralité du capital social. A défaut d'obtention de l'unanimité, un montant égal à 30% des bénéfices nets doit être distribué sous forme de dividendes. Le reste est distribué selon la délibération des actionnaires avec vote positif des deux tiers du capital social (66,66%).

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 20.2 alinéa premier des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, lors d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée, les décisions sont prises à la majorité des deux tiers du capital social (66,66%), à l'exception des décisions exposées aux points (a) et/ou (b) et/ou (c) et/ou (d) et/ou (e) et/ou (f) du présent article 20.2

Pour les décisions suivantes, concernant:

g - les augmentations de capital social ou les émissions d'obligations convertibles;

h - les fusions, scissions-dissolutions, contributions, scissions-distributions et liquidations;

i - la résolution et les dispositions nécessaires à la cotation en bourse de la Société ou l'une des sociétés qu'elle contrôle;

Les délibérations de l'assemblée des actionnaires seront valides si le nombre de voix favorables est égal à au moins 75% du nombre d'actions représentant le capital social.

Pour les décisions suivantes, concernant:

j - les amendements aux présents statuts;

k - les transferts de participations dans des entités associées ou d'intérêts majoritaires d'une valeur réelle supérieure au dixième du capital social;

l - la délibération portant sur l'affectation des bénéfices

Les délibérations de l'assemblée des actionnaires seront valides suivant les dispositions des articles 20.2, 20.3 et 27".

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 20.3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour amender une quelconque disposition des Statuts ne pourra délibérer valablement que si l'intégralité du capital social est représenté et si l'ordre du jour mentionne les propositions d'amendements aux Statuts.

Si la première de ces conditions n'est pas satisfaite, une deuxième assemblée peut être convoquée, conformément aux dispositions des Statuts, par des avis publiés à deux reprises, à au moins quinze jours d'intervalle et quinze jours avant l'assemblée, dans le Journal Officiel du Grand-duché de Luxembourg Mémorial, et dans deux quotidiens luxembourgeois. Cette convocation devra reprendre l'ordre du jour et mentionner la date et les résultats de l'assemblée précédemment convoquée. L'assemblée en deuxième convocation pourra délibérer valablement que si deux tiers du capital (66,66%) est représenté. Aux deux assemblées, les décisions doivent être votées par au moins deux tiers des voix des Actionnaires présents ou représentés pour être adoptées.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 22 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **22.1.** Sans préjudice des transferts libres conformément à l'article 21 ci-dessus, le droit de premier refus ("Droit de premier refus") tel qu'établi au présent article est applicable à tous les autres cas de transferts ou de mutation à titre onéreux.

L'actionnaire recevant l'offre doit informer la partie qui fait l'offre s'il souhaite faire usage de son droit au plus tard 30 jours après réception de la notification de l'offre. L'offre ne peut être acceptée qu'en totalité. Si plusieurs parties souhaitent faire usage de leur droit, chacune d'elles achètera un nombre d'actions proportionnel aux nombres d'actions qu'il détient, comparativement au nombre total d'actions détenues par les deux parties.

Si dans un délai de 20 jours stipulé ci-dessus, l'actionnaire qui reçoit la deuxième notification n'a pas informé la partie offrante de son souhait de bénéficier de l'offre, ce dernier sera en droit de vendre les actions dans un délai de 6 mois à compter de la fin de la période de 20 jours susmentionnée aux conditions stipulées à l'offre de premier refus ou à un prix supérieur. Des justificatifs de la vente et du prix payé par l'acquéreur doivent être fournis aux autres parties. Si cette vente n'est pas réalisée au cours de ladite période de 6 mois, l'actionnaire qui souhaite vendre doit engager une nouvelle procédure d'offre de premier refus telle qu'exposée au présent article avant de pouvoir céder les actions en question.

**22.2.** Les sociétés actionnaires doivent communiquer au Conseil d'Administration de la Société leur bénéficiaire économique ou actionnaire majoritaire. Cette information est acquise par le Conseil d'Administration qui s'engage à en préserver la confidentialité.

L'exigence de l'article 22.1 s'applique aussi quand les actionnaires majoritaires d'une société actionnaire transfèrent cette majorité à tiers".

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 23.1 alinéa premier des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"Sans préjudice du Droit de premier refus (art. 22 des Statuts) et à l'exception des cas relevant de l'article 21 ci-dessus, les actionnaires ne peuvent transférer ou céder à des tiers leurs actions, ni aucun droit réel ou garantie sur ces actions, sans autorisation écrite préalable du Conseil d'Administration qui décidera à l'unanimité".

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 27 alinéa quatre des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"La délibération d'affectation des bénéfices doit être approuvée à l'unanimité des voix des actionnaires représentant l'intégralité du capital social. A défaut d'obtention de l'unanimité, un montant égal à 30% des bénéfices nets doit être distribué sous forme de dividendes. Le reste est distribué selon la délibération des actionnaires avec vote positif des deux tiers du capital social (66,66%)."

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 1500 Euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de disparité entre le texte anglais et le texte français, seule la version anglaise aura force exécutoire sur les parties.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. SANTOIEMMA, S. JACQUET, M. PATERNO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 avril 2010, LAC/2010/18371: Reçu soixante-quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour copie conforme - Délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2010.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2010081326/282.

(100072556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

**Europa Topaz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 128.411.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010081414/10.

(100072494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

---

**Europa Emerging Europe Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 128.070.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010081416/10.

(100072491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

---

**Pamplona PE Holdco 5 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 123.218.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010081418/10.

(100072488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

---

**Pamplona PE Holdco 5 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 123.218.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010081419/10.

(100072487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

---

**Gaïa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 3, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 72.242.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2010081421/11.

(100072514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

**SBM Construction, Société Anonyme.**

Siège social: L-5885 Hesperange, 281, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 86.540.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.  
Signature

Référence de publication: 2010081430/11.

(100072512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

---

**Centuria Holding Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 122.806.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2010.  
Signature  
Un mandant

Référence de publication: 2010081444/13.

(100072723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

---

**Centuria Holding Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 122.807.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2010.  
Signature  
Un mandant

Référence de publication: 2010081445/13.

(100072717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

---

**Balham Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 135.525.

**RECTIFICATIF**

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2010.  
Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.  
Signatures  
Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2010081412/15.

(100072473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

---

**Marques & Silva S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5885 Hesperange, 281, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 50.531.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.  
Signature

Référence de publication: 2010081437/11.

(100072511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

---

**Tom Simon Architectes, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2670 Luxembourg, 6, boulevard de Verdun.  
R.C.S. Luxembourg B 139.758.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.  
Signature

Référence de publication: 2010081439/11.

(100072510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

---

**C.O.R.A. Sopardi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 117.546.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.  
Signature

Référence de publication: 2010081440/11.

(100072508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

---

**Sofimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 30, rue Edmond Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 104.006.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.  
Signature

Référence de publication: 2010081441/11.

(100072506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

---

**C.F.D.M - (Construction Façade Démolition Maçonnerie), Société Anonyme.**

Siège social: L-5751 Frisange, 30A, rue Robert Schuman.  
R.C.S. Luxembourg B 132.699.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.  
Signature

Référence de publication: 2010081442/11.

(100072503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

---

**Steffens S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 48, rue Hiehl.  
R.C.S. Luxembourg B 131.616.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.  
Signature

Référence de publication: 2010081443/11.

(100072500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

---

**St Marius S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 53.693,28.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 28.373.

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 17 mai 2010 de la société St Marius S.à r.l. que les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du Gérant suivant en date du 31 mars 2010:

Monsieur Philippe Kaplan, né le 1<sup>er</sup> avril 1967 à Ixelles, Belgique, demeurant à Rue Eugène Denis 23, B-1160 Bruxelles, Belgique en qualité de Gérant de la Société.

- Nomination du nouveau Gérant en date du 1<sup>er</sup> avril 2010 pour une durée indéterminée:

Monsieur Christian Leclercq, né le 13 septembre 1965 à Etterbeek, Belgique, avec adresse professionnelle à Chaussée de La Hulpe 185, B-1170 Bruxelles, Belgique, en qualité de Gérant de la Société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Manacor (Luxembourg) S.A., Gérant

- Rita De Smaele, Gérante

- Christian Leclercq, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour St Marius S.à r.l.*  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Signatures  
Gérant

Référence de publication: 2010081322/25.

(100072763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

---

**Europort Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 153.185.

—  
STATUTS

L'an deux mille dix, le quatorze mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Thomas PRESTON, né le 26 février 1962 à Plymouth, administrateur de sociétés, demeurant Flat 7, 10 Nevern Square, Londres SW5 9NW, Royaume Uni,

ici représenté par Madame Frédérique MIGNON, employée privée, demeurant proessionnement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 11 mai 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:



**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination "EUROPORT INVESTMENTS S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre cent mille Euros (EUR 400.000,-) représenté par quatre cents (400) parts sociales d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

**Art. 7.** Toute cession de parts sociales détenues par l'associé unique est libre.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Hormis le cas d'un agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social, toute cession de parts sociales entre vifs à des non-associés et toute transmission pour cause de mort à des non-associés autres qu'un descendant en ligne directe ou le conjoint survivant sont soumises à un droit de préemption de la part des autres associés (les "Bénéficiaires") dans les conditions ci-après définies, le tout sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Toute cession ou transmission de parts sociales telle que décrite ci-dessus, sous quelque forme que ce soit, effectuée de manière directe ou indirecte, avec effet immédiat ou à terme, à titre onéreux ou gratuit, alors même qu'elle aurait lieu par voie d'adjudication publique ou en vertu d'une décision de justice, le terme "cession" désignant notamment, sans que cette énumération puisse être réputée limitative, toute vente, attribution, donation, dation en paiement, distribution, échange, partage, prêt de titres, vente à réméré, apport en société, cession ou mutation résultant d'un apport partiel d'actif, d'une liquidation, d'une fusion ou d'une scission, y compris toute cession ou mutation portant sur la propriété, la nue-propriété, l'usufruit ou tous droits dérivant de parts sociales ou y donnant droit, y compris tout droit de vote ou droit de percevoir des dividendes, ou tout autre démembrement de la propriété, renonciation individuelle aux droits de souscription ou d'attribution au profit d'une tierce personne ou cession ou mutation résultant de l'exécution d'une garantie ou d'un gage, est soumise au droit de préemption ci-après décrit, l'inobservation de ce droit de préemption entraînant la nullité des cessions ou transmissions intervenues le cas échéant tant entre les parties cédantes et cessionnaires que vis-à-vis de la société.

L'associé entendant céder des parts sociales ou le légataire autre qu'un descendant en ligne directe ou le conjoint de l'associé décédé devra faire une déclaration (la "Déclaration") au gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, au conseil de gérance, par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée au siège social de la société en indiquant le nom et l'adresse du cessionnaire éventuel ou du légataire et le nombre de parts sociales dont la cession est envisagée ou faisant l'objet d'une transmission pour cause de mort (les "Parts Concernées").

Dans le délai de quinze (15) jours à partir de la réception de la Déclaration, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance doit avertir, avec toutes les informations reçues, les Bénéficiaires du droit de préemption qui leur est réservé. Tout Bénéficiaire aura alors pendant un délai de quinze (15) jours le droit de manifester sa volonté d'acquérir au prix tel que stipulé ci-après à l'avant-dernier alinéa tout ou partie des Parts Concernées par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, au conseil de gérance.

Si le nombre de parts préemptées par les Bénéficiaires est égal ou inférieur au nombre de Parts Concernées, le nombre de parts sociales attribuées à chacun des Bénéficiaires sera conforme au nombre demandé par ceux-ci. Si le nombre total de parts sociales préemptées par les Bénéficiaires dépasse le nombre de Parts Concernées, chaque demande sera ajustée de telle manière que le nombre de parts sociales à attribuer à chacun des Bénéficiaires soit proportionnel au nombre de parts sociales déjà détenues par chacun d'eux par rapport au total des parts sociales déjà détenues ensemble par les Bénéficiaires. Si, pour un Bénéficiaire, le nombre de parts sociales à attribuer ainsi calculé s'avère supérieur à celui ini-

tialement demandé, le nombre de parts sociales qu'il recevra sera celui initialement demandé, la différence revenant aux autres Bénéficiaires selon la règle de proportionnalité exposée ci-avant, de manière à ce que les Parts Concernées soient toutes in fine attribuées aux Bénéficiaires. En cas de rompus, ceux-ci sont répartis au plus fort reste.

Après l'expiration d'un délai de trente (30) jours à compter de la Déclaration, la cession ou transmission concernant les parts sociales au sujet desquels un droit de préemption n'aurait pas été exercé, pourra s'opérer à l'égard de la société et des tiers, et ceci à condition que, pour la cession projetée, cette cession intervienne dans les quinze (15) jours au profit du cessionnaire désigné dans la Déclaration.

Tant l'associé cédant que le légataire devra apporter toutes justifications de l'observation des prescriptions définies dans le présent article.

En cas d'exercice du droit de préemption, le prix de rachat des parts sociales est fixé comme suit: le prix d'une part sociale s'obtient en divisant la valeur globale de la société par le nombre de parts sociales émises; la valeur globale de la société est égale à la valeur comptable des fonds propres de la société au trente juin du dernier exercice écoulé, réduits le cas échéant des distributions qui auraient été faites aux associés après le dernier exercice écoulé jusqu'à la date de la Déclaration et de la perte éventuelle de l'exercice en cours; les fonds propres de la société s'obtiennent en ajoutant au capital social libéré, les primes d'émission, les réserves légale, statutaires et libres, le bénéfice reporté, ainsi que le bénéfice de l'exercice écoulé et en retranchant la perte reportée éventuelle et la perte éventuelle de l'exercice écoulé.

Le transfert des parts sociales aux Bénéficiaires et le paiement du prix de rachat interviendront au plus tard le dernier jour ouvrable du mois suivant la date d'expiration du droit de préemption. Le changement dans le registre des associés s'opèrera dès que la preuve du paiement aura été rapportée.

**Art. 8.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 15 des présents Statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 10.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par parts sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 11.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 12.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 13.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

La société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants par les signatures conjointes de deux d'entre eux.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 15.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2010.

*Souscription - Libération*

Les quatre cents (400) parts sociales ont été intégralement souscrites par Monsieur Thomas PRESTON, prénommé.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de quatre cent mille Euros (EUR 400.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros.

*Décision de l'associé*

L'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1) La Société est administrée par le seul gérant unique suivant:

- Monsieur Thomas PRESTON, né le 26 février 1962 à Plymouth, administrateur de sociétés, demeurant Flat 7, 10 Nevern Square, Londres SW5 9NW, Royaume Uni.

La durée de son mandat est indéterminée.

La Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique.

2) L'adresse du siège social est fixée au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. MIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 mai 2010. Relation: EAC/2010/5814. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010081304/164.

(100072967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

---

**Lyon Business Park S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 145.909.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/05/2010.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2010081447/12.

(100072699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

---

**Ronda Silent Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 115.798.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/05/2010.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2010081448/12.

(100072696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

---

**ECM Czech Republic A.G., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 139.271.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Kamil Ziegler / Milan Janku

Director / Director

Référence de publication: 2010081450/12.

(100072694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

---

**Natixis International Funds (Lux) I, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 53.023.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 25 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010081452/10.

(100072669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

---

**Costeley Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 140.994.

Le Bilan au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010081453/10.

(100072665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

---

**AZ Euro Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 117.806.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 25 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010081454/10.

(100072662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

---